

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 5 MARS 2026

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR : Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux articles L. 5211-10, L. 5211-5-1, L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations conférées par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, ainsi que par le Bureau Communautaire dans le cadre de ses délégations conférées par le Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2021 :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2026-08	12/02/2026	Convention de partenariat dans le domaine de l'assainissement collectif	Une convention avec le Département de l'Ain a été signée afin d'engager une coopération technique fondée sur la volonté mutuelle d'expertiser et d'optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement et préserver la qualité des milieux naturels. Ce partenariat fait l'objet d'une participation financière forfaitaire selon un barème, soit 0.30 euro par habitant jusqu'à 1000 habitants puis 0.10 euro par habitant supplémentaire.
D-2026-09	12/02/2026	Convention en vue d'une étude portant sur la route du Riez	Il est nécessaire de réaliser une étude portant sur la portion de la route du Riez sur la commune de Jujurieux entre les ronds-points de la D36A et la D12, afin de vérifier si celle-ci était apte à supporter un trafic de poids lourds susceptible d'être détourné depuis la ville de Saint-Jean-le-Vieux. Le financement de cette étude sera assumé, à part égale, par la commune de Jujurieux, celle de Saint-Jean-le-Vieux ainsi que la communauté de communes.
D-2026-10	12/02/2026	Participation au Challenge Mobilité et à l'organisation d'un challenge mobilité interne	La CCRAPC participe au Challenge Mobilité de la Région AURA et organise pour 2026 un challenge interne. Ces actions sont liées aux orientations communautaires en matière de mobilité durable. Un règlement de participation a donc été rédigé.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 5 MARS 2026

D-2026-11	18/02/2026	Convention de servitude	Afin de gérer toute demande de signature de convention de servitude sur le territoire de la CCRAPC, il est acté que le Président puisse signer toute demande de convention jusqu'à l'installation des nouvelles instances à l'issue des élections municipales de mars 2026.
D-2026-12	23/02/2026	Convention avec Ronalpia	Une convention a été signée avec cette association afin de favoriser la création et le développement d'entreprises sur le territoire. La participation financière est de 3000 euros maximum (1000 euros par incubé).
D-2026-13	23/02/2026	Convention de mission juridique avec le CDG01	Une convention a été signée avec le CDG de l'Ain afin de bénéficier d'un soutien juridique adapté aux besoins de la CCRAPC. Pour l'ensemble de la mission, la CCRAPC versera 2500€.
D-2026-14	23/02/2026	Convention Pacte Entreprise ADEME	La CCRAPC a signé la convention relative au Pacte Territorial en juin 2025 mais les petites entreprises ne sont pas concernées. Pour répondre à ce manque, l'ADEME a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à soutenir les collectivités dans l'accompagnement des TPE et PME de moins de 250 salariés. La SPL ALEC AIN a candidaté au nom des EPCI actionnaires, dont la CCRAPC. L'engagement financier annuel est de 1124 € au titre du Pacte Entreprise.